



Commune de
Juprelle

Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 27 juin 2023

1. - Communications ;
2. - Révision du schéma de développement du territoire (SDT) du 27 mai 1999 – Avis ;
Il est demandé au conseil de rendre son avis sur la proposition de schéma en objet.
3. - Marché de travaux - PRR - Ecole de Lantin - Démolition et reconstruction de deux classes et d'un espace sanitaire – Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un Marché de Travaux en procédure négociée directe avec publication préalable sera passé pour "PRR Ecole de Lantin - Démolition et reconstruction de deux classes et d'un espace sanitaire" pour un montant estimé à 493.460,50 €.
4. - IGRETEC - Assemblée Générale ordinaire du 29 juin 2023 – Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
5. - NEOMANSIO - Assemblée générale ordinaire du jeudi 30 juin 2023 - Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
6. - CITADELLE - Assemblée générale Ordinaire du 30 juin 2023 – Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
7. - ENODIA - Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2023 – Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
8. - Service Interne Commun pour la Prévention et la Protection au Travail entre l'Administration communale, le CPAS et l'asbl A.G.I.S.C.C.J. - Proposition d'adhésion de l'asbl locale "Les Petits d'Homme de Juprelle" - Décision
Il est proposé au conseil d'intégrer l'asbl locale "Les Petits d'Homme" au service interne commun pour la prévention et la protection au travail.
9. - Sécurité routière - Rue du Centenaire - EDS de Paifve - Aménagements de sécurité routière - Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de donner son accord sur les aménagements de sécurité routière à l'EDS de Paifve.
10. - Sécurité routière - Rue de Houtain - Aménagements de sécurité - Décision
Il est demandé au Conseil communal de donner son accord sur les aménagements de sécurité de la rue de Houtain.
11. - Sécurité routière - Passage pour piétons rue Basse des Chênes - Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de donner son accord sur la création d'un passage pour piétons rue Basse des Chênes au niveau du numéro 25.
12. - Sécurité routière - Passage pour piétons rue Provinciale au niveau du n° 245 – Décision ;

Il est demandé au Conseil communal de donner son accord sur la création d'un passage pour piétons rue Provinciale, au niveau du numéro 245.

13. -Sécurité routière - Passage pour piétons rue Provinciale au niveau du n°703 - Aménagements de sécurité - Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de donner son accord sur la mise en place d'aménagements de sécurité au niveau du passage pour piétons rue Provinciale 703.
14. -Enseignement communal – Règlement d’Ordre Intérieur pour les écoles communales juprelloises – Modification ;
Mise à jour du règlement d'ordre intérieur à la suite de la parution de la circulaire 8806 de la FWB.
15. -Enseignement communal - Déclaration de vacance d’emplois au 15 avril 2023 en vue de nominations définitives – Ratification ;
Déclaration de vacance d'emplois au 15 avril 2023 en vue d'éventuelles nominations définitives au 01er avril 2024.
16. -Enseignement – Ouverture d’un mi-temps maternel supplémentaire à l’école de Slins à partir du 31 mai 2023 – Ratification ;
L’augmentation de cadre maternel du mois de mai a eu lieu le 11ème jour de classe suivant les vacances de printemps, c’est-à-dire le mercredi 31 mai 2023 et permet de passer de 4.5 emplois à 5 ETP.
17. -Enseignement - Groupe scolaire de Slins - Plan de pilotage - Dispositif d'ajustement - Présentation du rapport d'évaluation intermédiaire ;
Conformément au Code de l'Enseignement, le contrat d'objectifs lié au Plan de pilotage doit faire l'objet d'une évaluation de la part de la FWB après 3 années d'exécution.
18. -Enseignement - Groupe scolaire de Lantin - Plan de pilotage - Dispositif d'ajustement - Présentation du rapport d'évaluation intermédiaire ;
Conformément au Code de l'Enseignement, le contrat d'objectifs lié au Plan de pilotage doit faire l'objet d'une évaluation de la part de la FWB après 3 années d'exécution.
19. -Enseignement – Promotion de la Santé à l’Ecole – Ecole de Juprelle - Renouvellement de la convention ;
Renouvellement des conventions de la promotion de la santé à l'école avec le Centre de santé Visé pour la période 2024-2030.
20. -Enseignement – Promotion de la Santé à l’Ecole – Groupe scolaire de Slins - Renouvellement de la convention ;
Renouvellement des conventions de la promotion de la santé à l'école avec le Centre de santé Visé pour la période 2024-2030.
21. -Enseignement – Promotion de la Santé à l’Ecole – Groupe scolaire de Lantin - Renouvellement de la convention ;
Renouvellement des conventions de la promotion de la santé à l'école avec le Centre de santé Visé pour la période 2024-2030.
22. -Accueil extrascolaire – Plaine de vacances communales pendant l’été 2023 – Règlement d’ordre intérieur à l’attention des familles ;
Le Conseil est amené à approuver le règlement d'ordre intérieur à destination des familles de la plaine de vacances organisée pendant l'été 2023.
23. -Accueil extrascolaire – Plaine de vacances communales pendant l’été 2023 – Règlement d’ordre intérieur à l’attention de l’équipe d’animation ;
Le Conseil est amené à approuver le règlement d'ordre intérieur (ROI) relatif à la plaine de vacances organisée pendant l'été 2023.
24. -Accueil extrascolaire – Plaine de vacances pour enfants de 2,5 à 12 ans pendant l’été 2023 – Organisation ;

La plaine de vacances communale pour enfants de 2,5 à 12 ans sera accessible du lundi 10 juillet au vendredi 18 août 2023 inclus, à l'exception des jours fériés légaux (21 juillet ET 15 août), dans les locaux de l'école communale de SLINS.

Le personnel d'encadrement devra posséder les qualifications requises :

- *Brevet de coordinateur/trice ou titre obtenu par assimilation ;*
- *Brevet d'animateur/trice de centres de vacances ou diplôme ou titre obtenu par assimilation.*

Les candidat(e)s devront présenter un extrait de casier judiciaire, un diplôme ou une attestation de fréquentation scolaire, ainsi qu'une attestation student@work-50days pour les étudiant(e)s.

25. -Décret du 29 mars 2018 - Rapport de rémunération - Exercice 2022 – Décision ;
Le conseil est amené à approuver un rapport sur les rémunérations des mandataires locaux pour l'exercice 2022, et ce, en application du décret du 29 mars 2018.
26. -Arrêté du Gouvernement Wallon du 31 mai 2018 – Rapport annuel faisant état des remboursements des frais consentis pour l'exercice 2022 – Décision ;
Le conseil est amené à approuver un rapport sur les remboursements des frais consentis pour l'exercice 2022, et ce, en application de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 31 mai 2018.
27. -Finances communales - Tarif des concessions de terrains dans les cimetières et des concessions en columbarium et cavurnes – Exercices 2023-2025 – Modification ;
Il s'agit d'une adaptation du règlement suite à la possibilité de disposer de nouveaux columbariums d'une capacité de 4 urnes au lieu de 2. Modifications suite aux remarques de la tutelle.
28. -Modification budgétaire n°1/2023 de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Slins – Décision ;
Il s'agit de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023 de la Fabrique d'Eglise de Slins pour laquelle l'évêché de Province de liège a remis un avis, et dans le cadre de la réforme de la tutelle sur le temporel du culte, (circulaire du 12/12/2014) le dossier est soumis à l'approbation du Conseil communal.
29. -Finances communales - Compte 2022 – Arrêt ;
Il s'agit de l'ensemble des comptes annuels de l'exercice fiscal 2022 tels qu'ils seront soumis aux autorités de tutelle pour approbation.
30. -Finances communales - Modification Budgétaire n°2 de l'exercice 2023 - Arrêt ;
Il est demandé au conseil communal d'approuver les modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2023.

HUIS CLOS